



Charges de copropriété

Par **Mme RAYMOND**, le **23/01/2019** à **11:54**

Bonjour, Lorsque un syndic réclame des charges indues lors de la vente d'un logement, le notaire peut-il bloquer la somme demandée lors de la vente en attendant la fin du litige entre les parties ? Doit-il bloquer exactement le montant de la somme demandée ou plus ?

Cordialement